

## Actualités MHE, FCO 8, FCO 3, au 12/09/2024

Les scénarios envisagés au printemps se confirment et nous observons malheureusement une recrudescence de la MHE et de la FCO sérotype 8, et l'arrivée de la FCO sérotype 3.



### FCO sérotype 8

Les premiers cas cliniques sont recensés en Poitou-Charentes.

Si les bovins peuvent être malades, les **ovins** sont beaucoup **plus** impactés (mortalité).

Pour le sérotype 8, il n'y a aucune restriction de circulation en France mais à l'export désinsectisation – dépistage PCR ou vaccin sont obligatoires.

### FCO sérotype 3

Les foyers étendent significativement la zone régulée vers l'Ouest et le centre-Est de la France. 40 communes du 79 et 100 communes du Nord Est de la Vienne font parties de la zone régulée.

Si les bovins peuvent être malades, les **ovins** semblent beaucoup **plus** impactés (mortalité).

### MHE

En Poitou-Charentes, 3 cas de confirmé (1 en 79 et 2 en 86).

**Les bovins sont plus impactés (cliniques et mortalité)** que les ovins et les caprins.

FCO 8 et 3 : Vaccination fortement conseillée du cheptel souche (en priorité le sérotype 8) (évités de vacciner en fin de gestation, ne vaccinez pas d'animaux malades). Les disponibilités sont très variables selon les zones

FCO 3 et MHE : Zone Régulée (ZR) de 150 km autour des foyers avec une désinsectisation et un dépistage (PCR) obligatoire pour sortir de la ZR en France et certains exports.

Retrouvez plus d'informations sur les pages internet de GDS France :

#### FCO sérotype 8



#### FCO sérotype 3



#### MHE



## Recommandations : Booster l'immunité du troupeau, vacciner et surveiller

- Surveillez régulièrement les animaux (état général, isolement, alimentation, abreuvement) : **plus de réactivité, plus de chances de guérison.**
- Contactez rapidement le vétérinaire si suspicion (prise en charge de l'Etat : analyse et déplacement).
- **Vaccinez rapidement votre cheptel de souche**, en respectant les précautions d'usage : éviter la fin de gestation et les périodes à risque autour de la reproduction, ne vaccinez pas d'animaux malades.
- **Les vaccins sont à commander auprès de votre vétérinaire ; disponibilité variable (sauf pour les exports, vous pouvez les administrer vous-même).**
- Pensez à réaliser des diagnostics de gestation (échographies), voire **tester la semence des mâles** en cas de doute, et **surtout déclarez les avortements et veaux mort-nés.**
- Veillez à l'équilibre de la ration et à la complémentation minérale pour aider le système immunitaire.
- **N'oubliez pas que la vaccination (FCO 8) facilite la valorisation des animaux et l'accès aux marchés d'export (broutards).**